



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20251112-20251112p10-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

Annexe 5 : pièces justificatives

1) Supports de communication / sites internet dédiés

Mise à disposition du dossier papier - affiche :



CONCERTATION PREALABLE Reconversion de la friche du Technoport – Projet « EcoParc 3i »

Saint-Louis Agglomération et les communes de Saint-Louis et Hésingue organisent une concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de « **Reconversion de la friche du Technoport – Projet « EcoParc 3i »** ».

Documents à consulter au siège de SLA ou sur son site internet :

- [Délibération du Conseil de Communauté de SLA du 13/11/2024](#) fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable.
- [Plan de délimitation du périmètre du projet](#)

Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation :

➔ **Saint-Louis Agglomération** Place de l'Hôtel de Ville 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public - SLA :

lundi au jeudi : 9 h à 11 h 30 – 14 h 30 à 17 h

vendredi : 9 h à 11 h 30 – 14 h 30 à 16 h 30

Adresse mail dédiée aux observations et

commentaires : concertationADT@agglo-saint-louis.fr

Autre lieu d'affichage et de consultation du dossier :

➔ **Mairie de Saint-Louis** 21 rue Théo Bachmann 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public – mairie de Saint-Louis :

lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

➔ **Mairie de Hésingue** 22 rue du Général de Gaulle 68220 HESINGUE

Plages d'accueil du public – mairie de Hésingue :

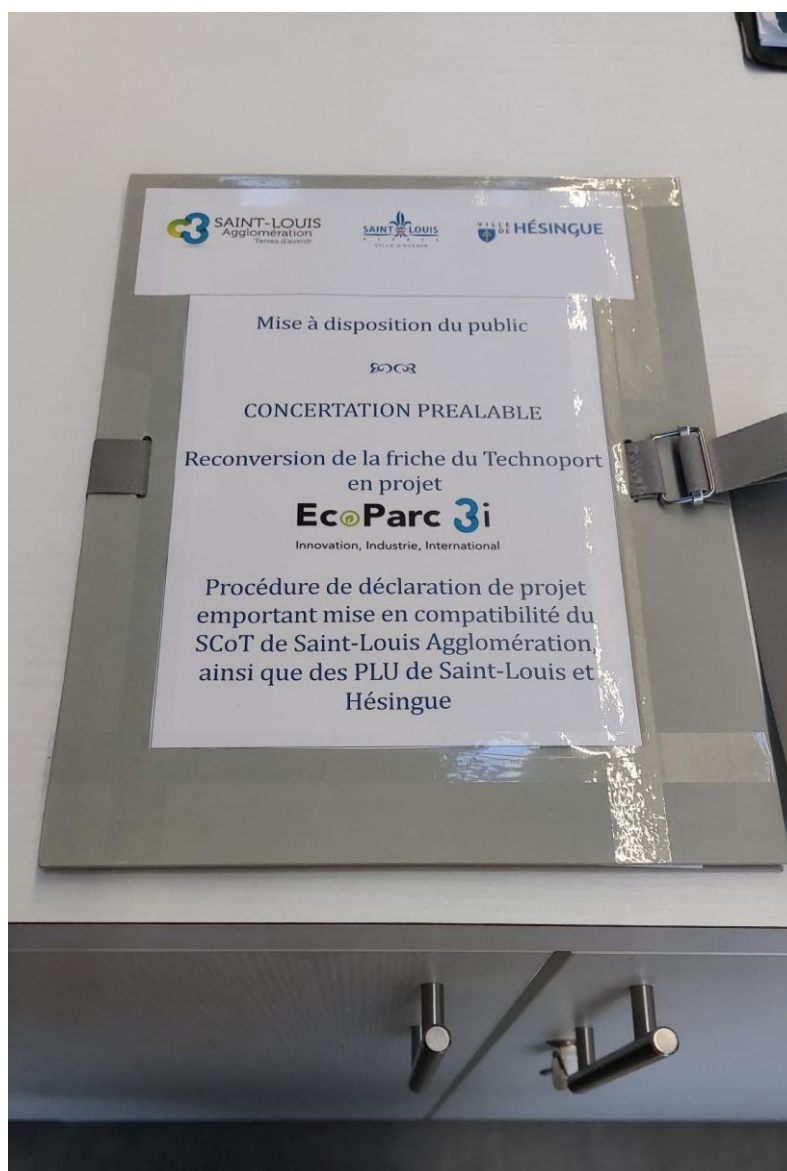
lundi : fermé le matin – 15 h à 18 h

mardi, mercredi : 9 h à 11 h 30 – 15 h à 18 h

jeudi : 9 h à 11 h 30 – fermé l'après-midi

vendredi : fermé





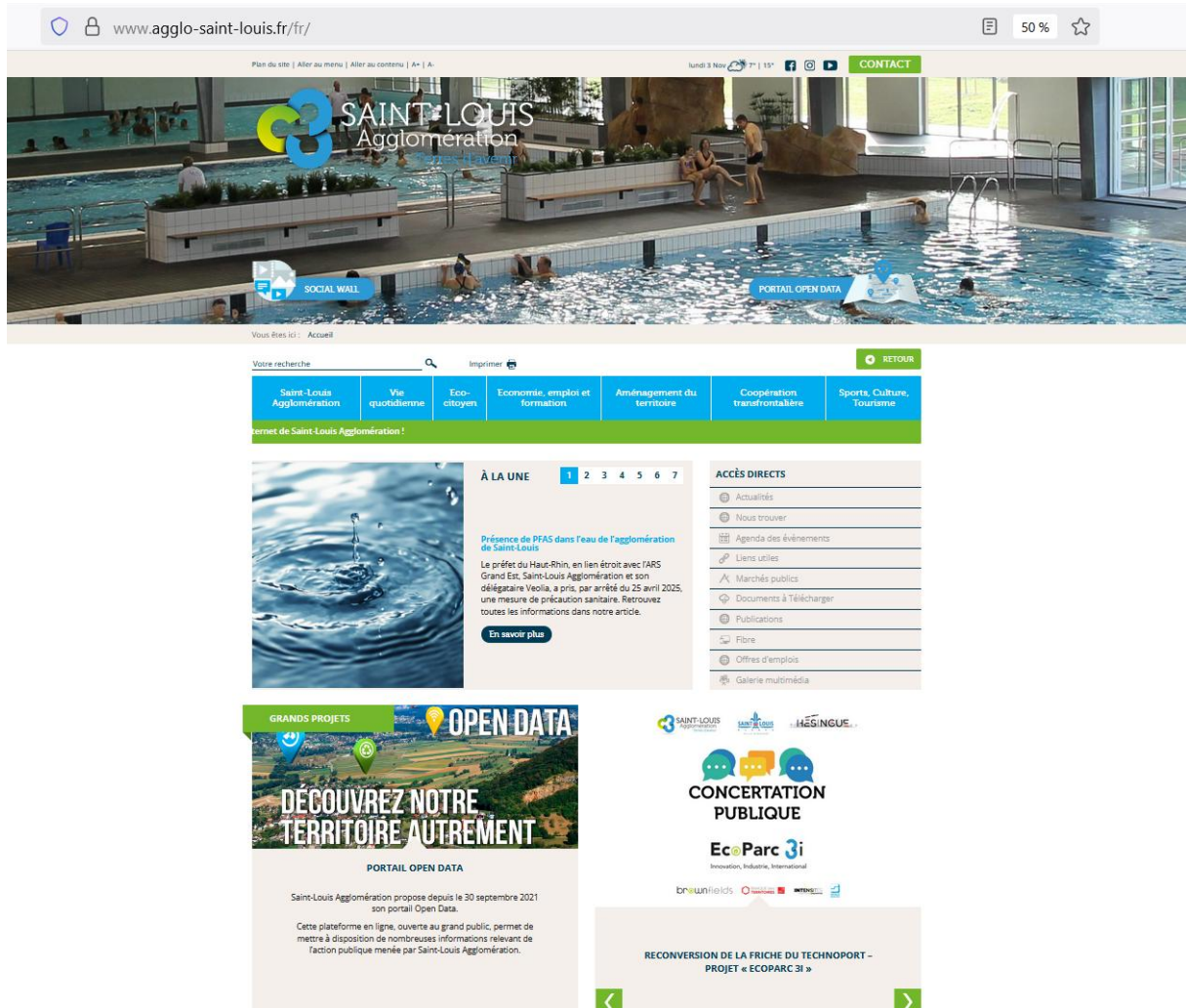
Site internet de Saint-Louis Agglomération :

- URL du site internet utilisé pour informer ou recueillir des avis

<https://www.agglo-saint-louis.fr/concertation/reconversion-de-friche-technoport-projet-ecoparc-3i/>



- Captures d'écran des pages relatives à la concertation (date, contenu, formulaire de participation en ligne, etc.).



29/01/2025 08:45

Reconversion de la friche du Technoport - Projet « EcoParc 3i » - Saint-Louis Agglomération

RECONVERSION DE LA FRICHE DU TECHNOPORT – PROJET « ECOPARC 3I »



CONCERTATION PUBLIQUE

EcoParc 3i

Innovation, Industrie, International

Saint-Louis Agglomération et les communes de Saint-Louis et Hésingue organisent une concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de « **Reconversion de la friche du Technoport – Projet « EcoParc 3i »** ».

<https://www.agglo-saint-louis.fr/concertation/reconversion-de-friche-technoport-projet-ecoparc-3i/>

1/3



29/01/2025 08:45

Reconversion de la friche du Technoport - Projet « EcoParc 3I » - Saint-Louis Agglomération

La reconversion de cette friche nécessite le lancement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Saint-Louis Agglomération, du PLU de Saint-Louis, et du PLU de Hésingue, l'évaluation environnementale des plans et programmes et la définition des modalités de la concertation unique plans, programmes et projet.

Documents à télécharger :

- **Délibération du Conseil de Communauté de SLA du 13 novembre 2024** fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable.
- **Plan de délimitation du périmètre du projet**
- *Dossier de présentation du projet (à venir)*
- *Dossier de déclaration de projet (à venir)*

Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation :

Saint-Louis Agglomération

Place de l'Hôtel de Ville
68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 9 h à 11 h 30 – 14 h 30 à 17 h
vendredi : 9 h à 11 h 30 – 14 h 30 à 16 h 30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires :

- **concertationADT@agglo-saint-louis.fr**

Autre lieu de consultation du dossier :

Mairie de Saint-Louis

21 rue Théo Bachmann 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

Mairie de Hésingue

22 rue du Général de Gaulle 68220 HESINGUE



29/01/2025 08:45

Reconversion de la friche du Technoport - Projet « EcoParc 3i » - Saint-Louis Agglomération

Plages d'accueil du public :

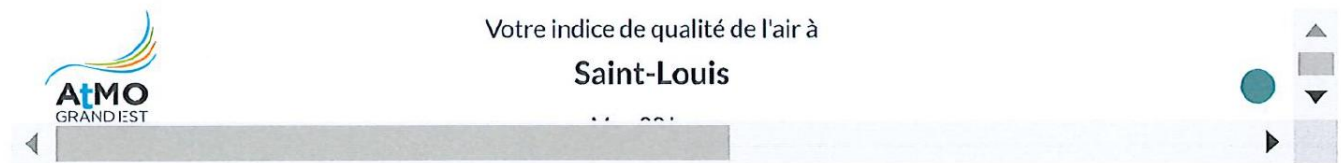
lundi : fermé le matin – 15 h à 18 h

mardi, mercredi : 9 h à 11 h 30 – 15 h à 18 h

jeudi : 9 h à 11 h 30 – fermé l'après-midi

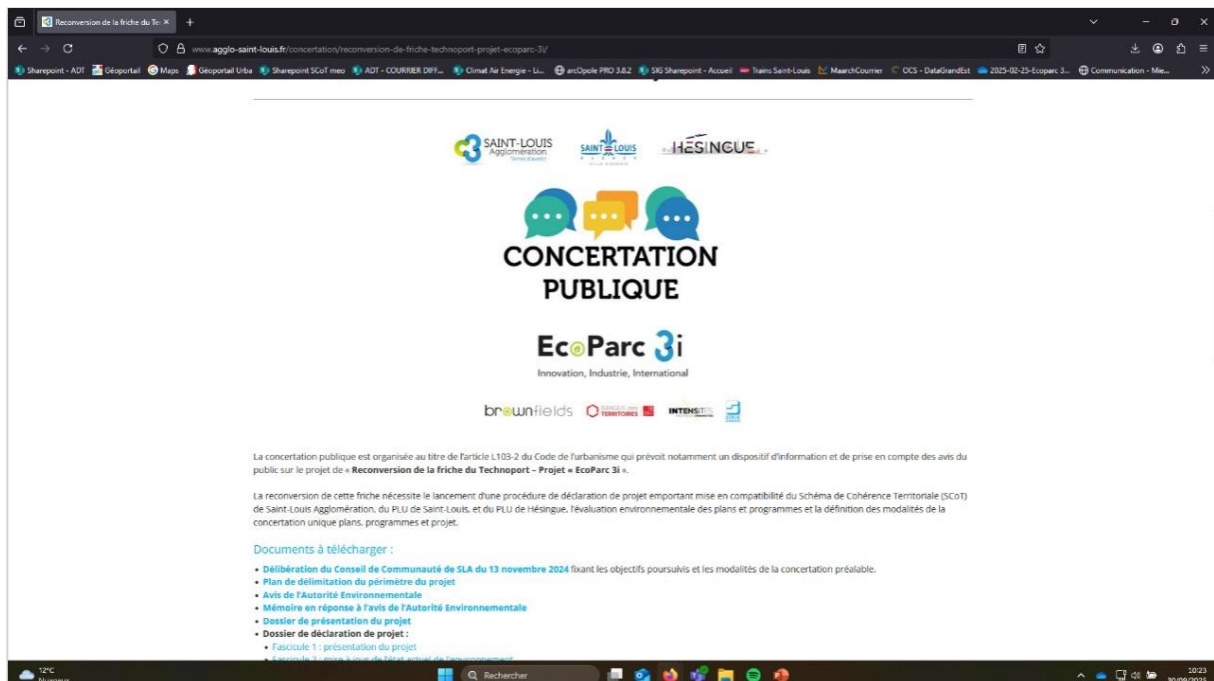
vendredi : fermé

Retour à la liste



Evolutions du site au fur et à mesure de l'avancement de la procédure :

Au 30/09/2025 :



Au 03/11/2025 :

RECONVERSION DE LA FRICHE DU TECHNOPORT – PROJET « ECOPARC 3i »



La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de « **Reconversion de la friche du Technoport – Projet « EcoParc 3i »** ».

La reconversion de cette friche nécessite le lancement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Saint-Louis Agglomération, du PLU de Saint-Louis, et du PLU de Hésingue, l'évaluation environnementale des plans et programmes et la définition des modalités de la concertation unique plans, programmes et projet.

Documents à télécharger :

- [Délibération du Conseil de Communauté de SLA du 13 novembre 2024](#) fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable.
- [Plan de délimitation du périmètre du projet](#)
- [Avis de l'Autorité Environnementale](#)
- [Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale](#)
- [Dossier de présentation du projet](#)

- **Dossier de déclaration de projet :**
 - Note de présentation de la procédure d'enquête publique unique
 - Bilan intermédiaire de concertation
 - Notice de mise en compatibilité de l'étude entrée de ville
 - Notice de présentation
 - DPMEC – Avis PPA
 - DPMEC – Réunion examen conjoint

MEC-SCOT

MEC-PLU-SAINT-LOUIS

MEC-PLUS-HÉSINGUE

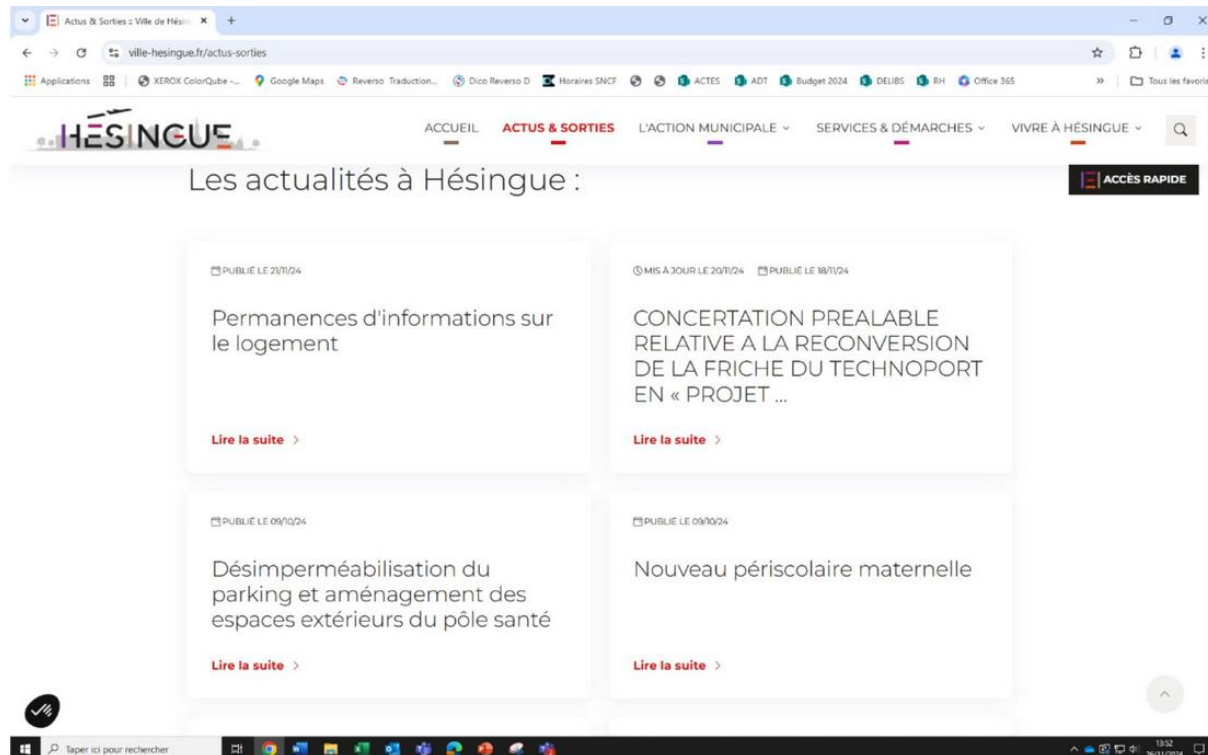
ANNEXES DP



Site internet de Saint-Louis :

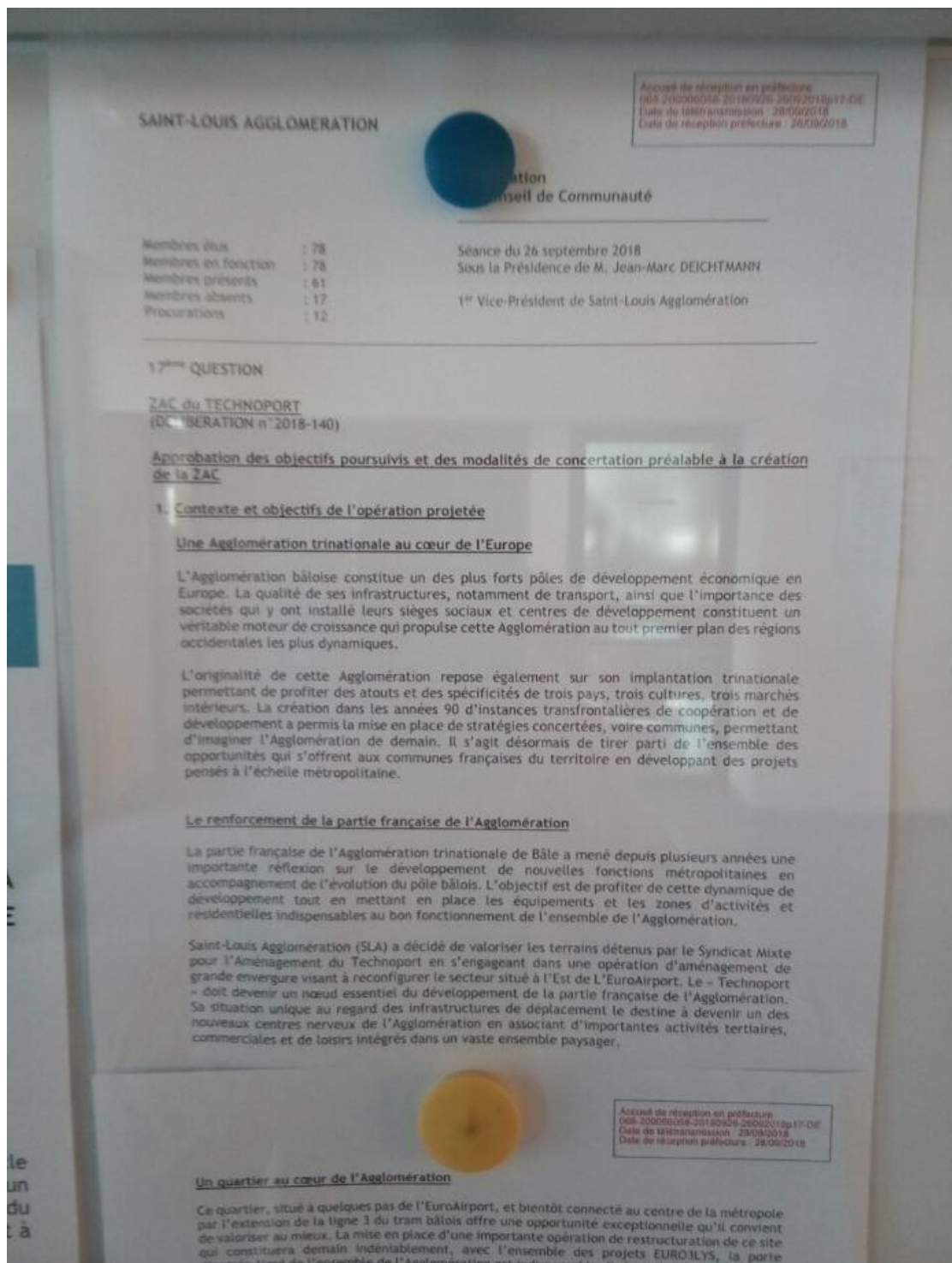


Site internet de Héringue :



2) Affichages

Saint-Louis Agglomération :







Mairie de Hésingue :



Saint-Louis Agglomération

Pôle de la Stratégie et de la Prospective

Adresse pôle : 9 Croisée des Lys - Immeuble "Le Reflet" - 68300 Saint-Louis

Adresse courrier : Place de l'Hôtel de Ville – CS 50199 - 68305 Saint-Louis Cedex

Objet :

Concertation publique concernant la reconversion de la friche du Technoport – Projet EcoParc 3i

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

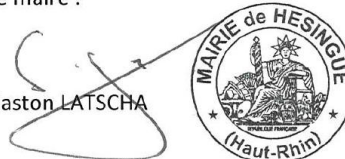
Le maire de la commune de Hésingue, Haut-Rhin, soussigné, certifie avoir fait publier sur le site internet de la commune ainsi qu’afficher sur la borne d’affichage légal en mairie, en date du 18 novembre 2024, l’avis de consultation du public, relatif à la concertation publique concernant la reconversion de la friche du Technoport – Projet EcoParc 3i, organisée par Saint-Louis Agglomération.

Il l’est toujours à la date de ce jour.

Fait à Hésingue, le 30/09/2025

Le maire :

Gaston LATSCHA



Parutions dans la presse locale - 20/11/2024 :

Mercredi 20 novembre 2024

Carnet du jour - Annonces légales et judiciaires 23

Retrouvez tous les avis de décès sur libramemoria.com

Remerciements

À vous qui, par votre présence, vos fleurs, vos pensées et par vos écrits réconfortants avez voulu témoigner votre soutien, votre amitié ou votre affection lors du décès de :

Marcel KAESTLE

Du fond du cœur, nous disons
MERCI

Faire-part de décès

†

Marianne LABART, son épouse
Catherine et Fabien, ses enfants
Thierry et Isabelle, son beau-fils et sa belle-fille
Laure, Romane, Matthieu et Héloïse, ses petits-enfants et leurs conjoints
Ses amies-petites-amies
Françoise LABART, Simone SCHLÖDKECHT et Anick et Jean-BÉLLE
Les familles parentes et alliées

ont la tristesse de faire part du décès de

Monsieur Pierre LABART

survécu le 17 novembre 2024, à l'âge de ses 91 ans.

La cérémonie sera célébrée le **vendredi 22 novembre 2024, à 10h, en l'église Sainte-Marguerite de Lutzschbach.**

Les fleurs et les plaques peuvent être remplacées par des dons en faveur des orphelins d'Autoul.

CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART ET DE REMERCIEMENTS

Alain REECHT, son épouse
Bertrand, son fils et Valérie, sa belle-fille
Salomé et Robin, ses petits-enfants
André, sa belle-sœur
Les familles parentes et alliées

ont la tristesse de faire part du décès de

Monsieur Jean Jacques REECHT

survécu le 18 novembre 2024, à l'âge de ses 91 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le **jeudi 21 novembre 2024, à 9h, au mémorial du Luthhof, 150 rue du Luthhof à Colmar, suite de l'inhumation au cimetière de la ville.**

CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART ET DE REMERCIEMENTS

SAINT-MARIE-AUX-MINES
À mon insupportable deuil,
À notre papa tant aimé,
À notre papa chéri,
À notre beau-père adoré,
À mon papou d'amour,

Monsieur Yvan BAGARIC

enlevé à notre tendre affection le 18 novembre 2024, à l'âge de 88 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le **vendredi 22 novembre 2024, à 14h, dans la salle de cérémonie de l'église funéraire du Val d'Argent de Saint-Marie-aux-Mines.**

La famille remercie toutes les personnes qui prendront part à sa peine.

CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART ET DE REMERCIEMENTS

Pompes Funèbres SCHIFFEL
St-Marie-aux-Mines - 03 83 58 71 93

HOUSSEN
Il a plu au Seigneur de rappeler à Lui

Josephine LOHBERGER
Retraitée Timken

qui nous a quittés le 17 novembre 2024, dans sa 90^{ème} année.

La cérémonie religieuse aura lieu le **vendredi 22 novembre 2024, à 10h, en l'église Saint-Maurice de Housen.**

Les fleurs et plaques peuvent être remplacées par des dons en faveur du sanctuaire Notre-Dame de Duenbach.

Selon sa volonté, elle ne souhaite pas être inhumée.

Un grand merci à l'ensemble du personnel des Catalans à Ribeauvillé pour sa gentillesse et son dévouement.

CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART ET DE REMERCIEMENTS

Pompes Funèbres LABILLE
Ribeauvillé - 03 88 49 01 53

Maria-Christine, Françoise et Bertrand,
ses enfants et leurs conjoints
Thomas, Pauline, Mathieu, Valentin et Mylène, ses petits-enfants
Éloïse et Sophia, ses arrière-petits-enfants
Les familles parentes et alliées

ont la douleur de faire part du décès de

Madame Lucie WEIT
née OTTMANN

survécue le 18 novembre 2024, à l'âge de 92 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le **jeudi 21 novembre 2024, à 14h, au mémorial du Luthhof, 150 rue du Luthhof à Colmar.**

La famille remercie ses infirmières, Caroline, Claude et Sylvie ainsi que le docteur Hippel.

CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART ET DE REMERCIEMENTS

COLMAR, PARIS, PRAGUE, STRASBOURG

Thomas, son fils et son épouse Joëlle
Nicolas, Étienne et Jean-Baptiste, ses petits-enfants et leurs conjoints
Lilyse, Alex, Arthur, Agnès et Enguerrand, ses arrière-petits-enfants

ont la tristesse de faire part du décès de

Éliane PFOHL
née EGLINSDORFER

survécue le 18 novembre 2024, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Le culte d'adieu sera célébré en l'église Saint-Matthieu de Colmar le **samedi 23 novembre 2024, à 15h.**

CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART ET DE REMERCIEMENTS

BIESHEIM
À tous ceux qui l'ont connue, aimée et estimée,
nous avons la profonde tristesse de vous faire part du décès de

Marlyse WASSMER
née BIELMANN

notre chère maman, marraine, marraine-maman, belle-mère, belle-sœur, marraine, tante, parente et amie, qui nous a quittés le 18 novembre 2024, jour de ses 95 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le **vendredi 22 novembre 2024, à 14h30, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Biesheim.**

La famille remercie son médecin traitant le docteur Jacquot, le docteur Kohler ainsi que le personnel et les bénévoles de la Roselière pour leur gentillesse et leur bienveillance ainsi que tous ceux qui auront une pensée en sa mémoire.

CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART ET DE REMERCIEMENTS

Pompes Funèbres DIEBICH-SCHNEIDER
Neuf-Brisach - 03 89 72 75 34

LE DIRECTEUR
L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS ET LES HABITANTS
DE L'HÔPITAL/CLAUDE DE MASEVAUX-NEUDORF
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LES ADMINISTRATEURS

ont le regret de vous faire part du décès de

Monsieur Paul KACHLER
Ancien Maire de Masevaux
Ancien Président du Conseil d'Administration
de l'Hôpital Local de Masevaux
de 1983 à 2008

Durant plus d'une vingtaine d'années il a fortement œuvré auprès des Administrateurs et de la Direction pour améliorer l'accompagnement quotidien et les conditions de vie des résidents et des patients.

Ils garderont de lui un souvenir ému et reconnaissant et partageront le peine de ses proches et avec lesquels ils présenteront leurs sincères condoléances.

Libra MEMORIA
À partir de 9€, déposez vos condoléances sur libramemoria.com

Ventes et adjudications

VILLE DE COLMAR
Colmar
Vente populaire de bois de chauffage

La Ville de Colmar organise une vente de bois de chauffage par adjudication :
MASSE DE BOIS DE CHAUFFAGE DU PAYSAN ET PAYSANNE
Le Samedi 23 novembre 2024, à partir de 09H00, 81, allée du Dacsbach - 68000 Colmar (40 lots pour 545 arbres et 5 lots de bois pour 127 arbres).

MISE À PRIX : 20 € TTC/tonne - 50 € HT/lot pour le lot

Les cahiers de renseignements sont disponibles :
au Service d'ACCUEIL, de la Mairie de Colmar ou
auprès du Chef de l'Agence CAF du NECKERFALG
et sur le site internet de la ville de Colmar rubrique actualités : www.colmar.fr

La Mairie
E. STRAUMANN

Enquête publique

SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

Concertation préalable sur la reconversion de la friche du Technoport - Projet « EcoParc 3i »

Pour délibération du Conseil de Communauté du 13 novembre 2024, Saint-Louis Agglomération a approuvé les éléments de la reconversion de la friche du Technoport, située à Saint-Louis-et-Héningen, en projet « EcoParc 3i » (parc d'activités, industrie, commerces). Ce projet vise à recréer une friche industrielle en un parc innovant afin de créer un écosystème industriel et économique à vocation généraliste, tout en favorisant une intégration durable au sein de l'habitat existant. L'opération de 300ha, avec des commerces aux niveaux de transport routier, ferroviaire et aérien, doit être réalisée.

Cette reconversion nécessite le dépôt d'une procédure de déclaration de projet, préalable à la concertation préalable à l'élaboration de la carte d'urbanisme (CPL) de Saint-Louis-et-Héningen, du PLU de Saint-Louis, et du PLU de Héningen. L'ensemble des documents de projet et de concertation est disponible sur le site internet de la concertation préalable à l'élaboration de la carte d'urbanisme (CPL) de Saint-Louis-et-Héningen, du PLU de Saint-Louis, et du PLU de Héningen. Les documents de concertation sont disponibles sur le site internet de la concertation préalable à l'élaboration de la carte d'urbanisme (CPL) de Saint-Louis-et-Héningen, du PLU de Saint-Louis, et du PLU de Héningen.

En application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, les mises en compatibilité du SCoT et des plans PLU sont soumises à évaluation environnementale, et le projet étant susceptible d'affecter de manière notable l'environnement au sens de l'article L.12-1 du Code de l'environnement, une **évaluation préalable** est prévue avant toute la phase de réalisation du projet. En conséquence, les documents relatifs à l'évaluation préalable sont soumis à concertation préalable à l'élaboration de la carte d'urbanisme (CPL) de Saint-Louis-et-Héningen, du PLU de Saint-Louis, et du PLU de Héningen.

Le processus de la concertation préalable a pour objectif de fournir au public une information claire sur la déclaration de projet et les documents de mise en compatibilité des documents d'urbanisme et sur le projet afin qu'il fasse part de ses observations et propositions.

Les modalités d'organisation de la concertation sont consultables sur le site internet de Saint-Louis Agglomération : <https://www.saint-louis-agglomeration.fr>

20251103

DÉPOSEZ VOS CONDOLEANCES
GRATUITEMENT ET TÉMOIGNEZ
VOTRE SOUTIEN PAR UNE BOUGIE
OU UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE

Libra MEMORIA

sur libramemoria.com

3) Réunion publique du 27 février 2025

Affiche de la réunion publique :



The poster features a header with three logos: Saint-Louis Agglomération Terres d'avenir, Saint-Louis Alsace Ville d'Avenir, and Hésingue. The main title is in large blue letters. Below it, the invitation text is in black. The date and time are in blue, followed by the location in blue. A note about parking is in blue. The legal basis for the consultation is in black. The contact information is in black. The footer contains three logos: brownfields, Banque des Territoires, and Caisse des Dépôts.

 SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir

 SAINT-LOUIS
A L S A C E
VILLE D'AVENIR

 HÉSINGUE

**RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE
RECONVERSION DE LA FRICHE DU TECHNOPORT
PROJET « ECOPARC 3i »**

**SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION, LA VILLE DE SAINT-LOUIS
ET LA VILLE DE HÉSINGUE VOUS INVITENT À UNE RÉUNION
DE CONCERTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LA DÉCLARATION
DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DES
DOCUMENTS D'URBANISME, ET SUR LE PROJET D'ECOPARC 3i**

**Jeudi 27 février 2025 de 18h30 à 20h
AU FOYER DE SAINT-LOUIS**
59 rue de Mulhouse à Saint-Louis
(Parking relais P+R Gare - parking Forum - parking souterrain Croisée des Lys)

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2
du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information
et de prise en compte des avis du public sur le projet de
reconversion de la friche du Technoport – Projet « EcoParc 3i ».

Toute l'info sur : www.agglo-saint-louis.fr/concertation

 brownfields

 BANQUE des
TERRITOIRES

 Caisse des Dépôts



Parution L'Alsace du 22/02/2025 :

26 **Région** Loisirs

Samedi 22 février 2025

Aventure

L'Alsacien Nicolas Boidevézi, d'un Vendée Globe à l'autre

Skipper professionnel, le Mulhousien Nicolas Boidevézi a navigué aux Sables-d'Olonne avec des partenaires de courseurs lors du Vendée Globe. Alors que trois concurrents sont encore en mer, il développe un programme pour convaincre des partenaires alsaciens d'embarquer avec lui en 2028.

Nicolas Boidevézi, vous avez navigué aux Sables-d'Olonne avec des passages pour l'arrivée des premiers concurrents. Comment était l'ambiance ?

« Exceptionnelle ! Le moment le plus fort a été d'accompagner des collaborateurs de la société sponsor du vainqueur (Macif).

Avec le skipper britannique Alex Thomson (cinq participations au Vendée Globe), l'été dernier dans le golfe de Gascogne. Photo DR

Après avoir parcouru près de 12 km, nous avons repéré Charlie Dalin, à bord de sa fusée bleue. Durant une heure, nous avons navigué à ses côtés, presque en apnée, jusqu'au moment du franchissement de la ligne d'arrivée. »

Depuis 2009 et votre première transatlantique en course et en solitaire, quel est votre parcours ?

« Entre mes propres projets de skipper - trois transatlantiques en course en solitaire -, de co-skipper et d'entraîneur d'autres marins avec six transatlantiques en course en double et en équipage, je continue d'offrir mon expérience. J'ai déjà des milles de qualification engrangés pour être au départ de la Transat Café l'Or, cet automne, et de la mythique Route du Rhum, en 2026. »

Il y a un vainqueur - Charlie Dalin - mais surtout une grande gagnante, Violette Orange.

« Violette a tous les codes de sa génération. Elle a décroché son

► Sur le web

L'intégralité de l'interview est à retrouver sur notre site internet : www.lalsace.fr



Nicolas Boidevézi à la table à carte du Class40 (monocoque de course de douze mètres) avec lequel il a participé à la Transat Café l'Or, en juillet dernier. Photo DR

un sport jusqu'à lors de niche, à l'image trop technique. Mais le créneau de Violette est déjà pris par Violette et il n'y en aura qu'une ! Par contre, je suis convaincu qu'un profil comme le mien peut impacter par sa singularité, avec un récit différent. Un Alsacien sur le Vendée Globe pour toucher encore plus de publics des territoires non maritimes, des gens de l'intérieur !

Des bateaux sont encore en course, mais on parle

déjà de la prochaine édition...

« Le mercato des bateaux a déjà commencé. Huit bateaux neufs sont annoncés en construction. C'est dès aujourd'hui que nous pouvons armer un voilier et démarrer la campagne 2028. Toutes les courses qualificatives qui composent le championnat - Transat Café l'Or, Route du Rhum, New York Vendée... - permettent aussi de construire une histoire, de s'approprier le projet et de bénéficier

d'un retour sur investissement à l'équilibre, avant même le départ du Vendée Globe ! »

Quelles sont vos prochaines échéances sur l'eau ?

« La grosse échéance est de participer à la Transat Café l'Or à l'automne 2025 en tant que skipper ou co-skipper. Avec ma casquette d'entraîneur, je continue d'accompagner d'autres skippers sur le plan sportif, technique et logistique, et je réalise quelques navigations de

team building et des régates d'entreprise. »

Un programme de courses ambitieux, avec des partenaires alsaciens si loin de la mer, vous y croyez ?

« Je suis convaincu qu'un voilier et son skipper ambassadeur sont le meilleur levier pour aller à la conquête de nouveaux territoires d'expression, de sortir des trois frontières et des stéréotypes habituels. Pour des problématiques de recrutement, d'attractivité, de fidélisation, renforcer des liens entre ses filiales, donner des contenus aux équipes de force de vente, quoi de mieux qu'un voilier ? »

Le ticket s'élève à combien, aujourd'hui ?

« L'investissement se découpe en deux enveloppes : le budget de fonctionnement et l'armement du voilier de course. Pour un projet Vendée Globe 2028, le budget de fonctionnement global annuel s'élève au minimum à 1,5 million d'euros ; pour un projet Route du Rhum 2026, à 500 000 €. Les contreparties sont à hauteur de l'investissement puisqu'en voilier, on parle de 5 à 7 € de retombées pour 1 € investi. Et dans les deux cas, j'assure avec ma structure dédiée l'armement du voilier. »

► Propos recueillis par Laurent Gentilhomme

Avis divers

SAINT-LOUIS Agglomération **SAINT-LOUIS Agglomération** **HÉSINGUE**

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE
RECONVERSION DE LA FRICHE DU TECHNOPORT
PROJET "ECOPARC 3i"

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION, LA VILLE DE SAINT-LOUIS ET LA VILLE DE HÉSINGUE VOUS INVITENT À UNE RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LA DÉCLARATION DE PROJET D'URBANISME MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME, ET SUR LE PROJET D'ECOPARC 3i

Jeudi 27 février 2025 de 18h30 à 20h
AU FOYER DE SAINT-LOUIS
59 rue de Mulhouse à Saint-Louis
(Parking relais P+R Gare - parking souterrain Croisée des Lys)

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de reconversion de la friche du Technoport - Projet "Ecoparc 3i".

Toute l'info sur : www.agglo-saint-louis.fr/concertation

brownfields **BANQUE des TERRITOIRES**

Marchés publics et privés

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

TERRITOIRE HABITAT
Avis d'appel public à la concurrence (extraît) Travaux

TERRITOIRE HABITAT (OPH) lance une consultation en procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L 2123-1, R 2123-11° du Code de la commande publique : Réhabilitation de 40 logements collectifs 20 Boulevard Anatole France à 68000 BELFORT - Programme 8735

Avis complété sur : www.tbo.fr

44895000

Enquête publique

VILLE DE MULHOUSE

AVIS D'OUVERTURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Par arrêté n°2025/406 du 18/02/2025, Madame Michèle Lutz, Maire de Mulhouse, a défini les modalités de Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) relative au projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Coteaux.

Le dossier présentant le projet de création de ZAC des Coteaux sera mis à disposition du public du vendredi 7 mars 2025 au mardi 11 avril 2025 inclus sur le site internet de la Ville de Mulhouse (www.mulhouse.fr) rubrique Urbanisme et Habitat / Enquêtes publiques. Le public pourra consigner ses observations via un formulaire sur les registres mis en ligne.

Le public pourra également consulter le dossier et consigner ses observations à la mairie de Mulhouse sur le registre établi sur feuillets non mobiles au service Urbanisme Habitat - 2 rue Pierre et Marie Curie, 68100 Mulhouse (du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Durant toute la durée de la période de participation, le public pourra obtenir des renseignements sur le projet, adresser des observations ou des questions relatives au projet de renouvellement urbain des Coteaux ainsi qu'obtenir le détail des modalités de participation en contactant directement le service renouvellement urbain de la Ville de Mulhouse à l'adresse ru.coteaux@mulhouse.fr.

A l'issue de la période de participation, une synthèse des observations et propositions du public sera rédigée. Ce bilan sera rendu public dans un délai d'un mois sur le site internet de la Ville de Mulhouse et annexé au dossier du projet. Il précisera la manière dont ces contributions ont été prises en compte dans la décision finale de création de la future ZAC des Coteaux, qui relève de la compétence du Conseil Municipal de Mulhouse.

448917300

Tribunaux

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE

Avis aux fins de publication

Il a été inscrit le 17/02/2025

Au registre des associations du Tribunal Judiciaire de MULHOUSE

N°AMALIA : A2025MUL000019

L'association : Orchestre à Cordes les Archets Types

Ayant son siège : 25 rue de la Délivrance 68440 HABSHEIM

Les statuts ont été adoptés le : 30/11/2024

L'association a pour objet : L'association a pour objet de permettre à des musiciens amateurs jouant d'un instrument du quatuor des cordes d'aborder le répertoire spécifique d'orchestre de chambre cordes grâce à un encadrement de musiciens professionnels, et de se produire en public. L'association a également pour but de promouvoir et faire connaître la musique d'orchestre de chambre, spécifiquement cordes, à tout public à travers diverses actions. L'association peut faire appel à d'autres familles instrumentales dans le but d'élargir son répertoire.

La direction se compose de :

Président : M. FUCHS Léonard

Vice-Présidente : Mme DE ROUX Marie

Secrétaire : Mme CATTEZ Bénédicte

Secrétaire adjointe : Mme FOUBERT Magali

Treasury : Mme LAMBERECHT Marine

Treasury adjoint : M. LENTZ Christophe

448330500

► Le bon plant du jardinier

Les pépéromias

Déboutante et avant connu plusieurs débordements, Irène souhaite vivement adopter des plantes « faciles à vivre ». Jean-Paul Lauter lui conseille les pépéromias.



Un pépéromia obtusifolia. Photo J.-P. L.

Originaire d'Amérique centrale et du Sud, les pépéromias regroupent une multitude d'espèces se cultivant en appartement pour leur feuillage décoratif. Hauts de 25 à 30 cm, ils se distinguent par des feuilles épaisses et luisantes vertes, panachées ou pourpres, lisses ou joliment gaufrées. Ils fleurissent en été ou en automne.

► Mode de culture

S'il est vert sombre, le pépéromia se plaît loin d'une fenêtre pour ne jamais être exposé au soleil direct ; si son feuillage est panaché, il réclame une bonne luminosité, près d'une fenêtre exposée au nord disposant d'un voilage. Cette plante accepte des températures allant de 15 à 20°C : elle n'aime ni le froid, ni la chaleur excessive.

► Arrosage

D'octobre à fin février, arrosez tous les quinze jours avec de l'eau tiède si la surface du terreau est sèche. Un substrat trop mouillé provoquerait la chute des feuilles. En mars, un arrosage hebdomadaire suffit, enrichi une fois par mois d'un engrais complet pour plantes d'intérieur. Si la température atteint ou dépasse les 20°C, il est nécessaire d'entretenir une certaine humidité autour de la plante.

► Cinéma

Pour découvrir les films à l'affiche près de chez vous et leurs horaires, scannez ce QR code :



TTA 26 - V1

Parution DNA du 22/02/2025

Samedi 22 février 2025

Région | 21

Bande dessinée

Fred Pontarolo adapte un polar écologique d'Olivier Norek

Fred Pontarolo a adapté *Impact*, roman d'Olivier Norek qui alerte sur l'urgence climatique. Mettant en images un monde en perdition, le dessinateur strasbourgeois restitue par un découpage au cordeau et un trait nerveux la tension à l'œuvre dans ce polar écologique.

Avec en couverture un plan serré sur un panda à l'œil balafre de rouge, symbole de la lutte de « Greenwar », groupe d'activistes pour le climat passé à l'action, *Impact*, paru fin janvier, ne passe pas inaperçu dans les rayonnages des librairies.

Choisi suite à son précédent album

Le roman éponyme est, lui, paru en 2021. L'ancien policier Olivier Norek avait imaginé un personnage d'« éco-terroriste », ancien militaire prenant en otage les grands pollueurs de la planète et monnayant leur vie contre des milliards d'euros pour tenter de réparer le monde. Un policier et une psychocriminologue sont chargés de négocier avec l'activiste qui utilise les réseaux sociaux pour amplifier la lutte.

Alors qu'il cherchait un dessinateur pour en faire un ro-



Fred Pontarolo, 55 ans, vient de publier *Impact*. Photo Franck Kobi

man graphique, Norek s'est arrêté sur le dernier album de Fred Pontarolo, *Deux Roméo sous un arbre*, déjà chez Michel Lafon, récit autobiographique d'une enfance lorraine abondant de front des sujets aussi forts que l'inceste, paru en 2023.

Pour l'ancien élève des Arts déco de Strasbourg, actuelle HEAR, diplômé en 1994, cet album dans lequel il se raconte est justement le plus important. Basé à Strasbourg, où il vit et travaille, il a près d'une vingtaine de BD à son actif, dont l'originale série *James Dieu*, 3 tomes chez Futuro-

lis, ou encore l'adaptation de 1984 de Georges Orwell, parue en 2021.

Un efficace avertissement au lecteur

Pris par l'intrigue policière, Fred Pontarolo s'est emparé d'*Impact* et a donné visage et apparence aux personnages. Pour le cerveau des prises d'otage, il avait ainsi à l'esprit les traits anguleux du comédien Vincent Cassel. Pour sa « professeuse », cheveux courts, il a voulu éviter les stéréotypes. Fred Pontarolo a aussi

procédé par soustraction afin de tenir le format de 144 pages. Olivier Norek a ensuite passé en revue les dialogues avec lui pendant deux jours à Strasbourg.

Le dessinateur bouscule souvent les cases, manière de ne pas laisser ronronner un récit dont de nombreuses scènes se passent dans les bureaux du « Bastion du 36 », en prison, dans un prétoire. Il alterne plans serrés et larges et, dès que cela s'y prête, il chute le découpage ou étire son propos sur deux pages, déployant des paysages divers. Une chronique des inondations, tempêtes ou grands incendies liés au dérèglement climatique ponctuent l'intrigue, baromètre en temps réel de ce qui ne va déjà plus.

Les couleurs semblent souvent voilées, à l'exception d'échappées dans un archipel de l'océan Pacifique. Froideur réaliste, le trait de Frédéric Pontarolo rend compte par ses aspérités, voire sa brutalité, d'un monde devenu irrespirable. Au-delà des mots, le choc des images : en efficace prolongation du roman, il renouvelle l'avertissement lancé au lecteur.

● **Myriam Alt-Sifhoum**

Impact, d'Olivier Norek et Fred Pontarolo. Michel Lafon. 22,95€. 144 pages. Découvrir des planches de la BD sur www.dna.fr

Le bon plant du jardinier Les pépéromias

Débutante et ayant connu plusieurs déboires végétaux, Irène souhaite vivement adopter des plantes « faciles à vivre ». Notre jardinier lui conseille les pépéromias.



Pépéromia obtusifolia. Photo Jean-Paul Lauter

Les pépéromias regroupent une multitude d'espèces se cultivant en appartement pour leur feuillage décoratif. Elles fleurissent en été ou en automne. Hauts de 25 à 30 cm, les différents pépéromias se distinguent par des feuilles épaisses et luisantes, vertes, panachées ou pourpres, lisses ou, au contraire, gaufrées.

● **Mode de culture**

Selon le coloris de ses feuilles, un pépéromia aura plus ou moins besoin de lumière. La règle est simple : s'il est vert sombre, il se plaît en situation peu lumineuse ou en tout cas, loin d'une fenêtre ou d'une baie pour ne jamais être exposé au soleil direct ; et donc en toute logique, si son feuillage est panaché, il réclame une bonne luminosité. Cette plante accepte des températures allant de 15 à 20°C. Pendant l'hiver, éloignez-la autant d'un radiateur que d'une fenêtre pendant que vous aërez la pièce.

● **L'arrosage**

L'arrosage évolue selon les saisons. D'octobre à fin février, c'est un apport tous les quinze jours avec de l'eau tiède, chaque fois modérément et uniquement si la surface du terreau est sèche. Un substrat trop mouillé provoquerait la chute des feuilles. À partir de mars, un ar-

rosage hebdomadaire devrait suffire. Il sera enrichi une fois par mois d'un engrais complet pour plantes d'intérieur. Si, dans l'appartement, la température atteint ou dépasse les 20°C, il devient nécessaire d'entretenir une certaine humidité autour de la plante (ce qui n'entraîne pas besoin de brumisateur).

● **Multiplication**

Le pépéromia se multiplie par bouture foliaire au printemps ou en début d'été. Prélevez des feuilles avec un petit bout de pétiole. Piquez-les dans un bac rempli d'un mélange composé de trois quarts de terreau à semis et d'un quart de sable. Placez le tout dans un endroit clair et chauffé (18 à 20°C). Arrosez peu. Au bout de six à huit semaines, des bébés plantes apparaissent. Attendez qu'elles se soient développées pour les repotter dans des contenants ni trop grands, ni trop profonds en utilisant du terreau horticole additionné d'un peu de tourbe pour le rendre plus léger et fibreuse.

● **Jean-Paul le jardinier**

Envoyez vos questions à Jean-Paul le jardinier par courriel à dnajardinons@dna.fr.

Avis divers

SAINT-LOUIS Agglomération **SAINT-LOUIS** **HÉSINGUE**

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE RECONVERSION DE LA FRICHE DU TECHNOPOLE PROJET « ECOPARC 3i »

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION, LA VILLE DE SAINT-LOUIS ET LA VILLE DE HÉSINGUE VOUS INVITENT À UNE RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME, ET SUR LE PROJET D'ECOPARC 3i

Jeudi 27 février 2025 de 18h30 à 20h AU FOYER DE SAINT-LOUIS
59 rue de Mulhouse à Saint-Louis
(Parking relais P+D Gare - parking Forum - parking souterrain Croisée des Lys)

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de reconversion de la friche du Technopole - Projet « Ecoparc 3i ».

Toute l'info sur : www.agglo-saint-louis.fr/concertation

brownfields **BANQUE des TERRITOIRES**

Enquête publique

Mulhouse **VILLE DE MULHOUSE**

AVIS D'OUVREMENT DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Pier arrêté n°2025/406 du 19/02/2025, Madame Michèle Lutz, Maire de Mulhouse, a défini les modalités de Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) relative au projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Coteaux.

Le dossier présentant le projet de création de ZAC des Coteaux sera mis à disposition du public du vendredi 7 mars 2025 au mardi 4 avril 2025 inclus sur le site internet de la Ville de Mulhouse (www.mulhouse.fr/rubriqueUrbanismeetHabitat/Enquetespubliques). Le public pourra consigner ses observations via un formulaire sur les registres mis en ligne.

Le public pourra également consulter le dossier et consigner ses observations à la mairie de Mulhouse sur le registre établi sur feuillets non mobiles au service Renouvellement Urbain - 2 rue Pierre et Marie Curie, 68100 Mulhouse du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Durant toute la durée de la période de participation, le public pourra obtenir des renseignements sur le projet, adresser des observations ou des questions relatives au projet de renouvellement urbain des Coteaux ainsi qu'obtenir le détail des modalités de participation en contactant directement le service renouvellement urbain de la Ville de Mulhouse à l'adresse ru.coteaux@mulhouse.fr.

À l'issue de la période de participation, une synthèse des observations et propositions du public sera rédigée. Ce bilan sera rendu public dans un délai d'un mois sur le site internet de la Ville de Mulhouse et annexé au dossier du projet. Il précisera la manière dont ces contributions ont été prises en compte dans la décision finale de création de la future ZAC des Coteaux qui relève de la compétence du Conseil Municipal de Mulhouse.

449517300

ebramedias

INVITEZ VOTRE ENTREPRISE AU CŒUR DES FOYERS !

Insérez votre encart publicitaire dans le journal pour être vu sans être noyé dans la masse.

BÉNÉFICIEZ DE LA CRÉDIBILITÉ ET DE LA PUISSANCE DE NOS MARQUES DE PRESSE.

03 89 32 79 05 | contacts@ebramedias.fr

L'ALSACE **DNA**

Les Dernières Nouvelles d'Alsace sont officiellement habilitées à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

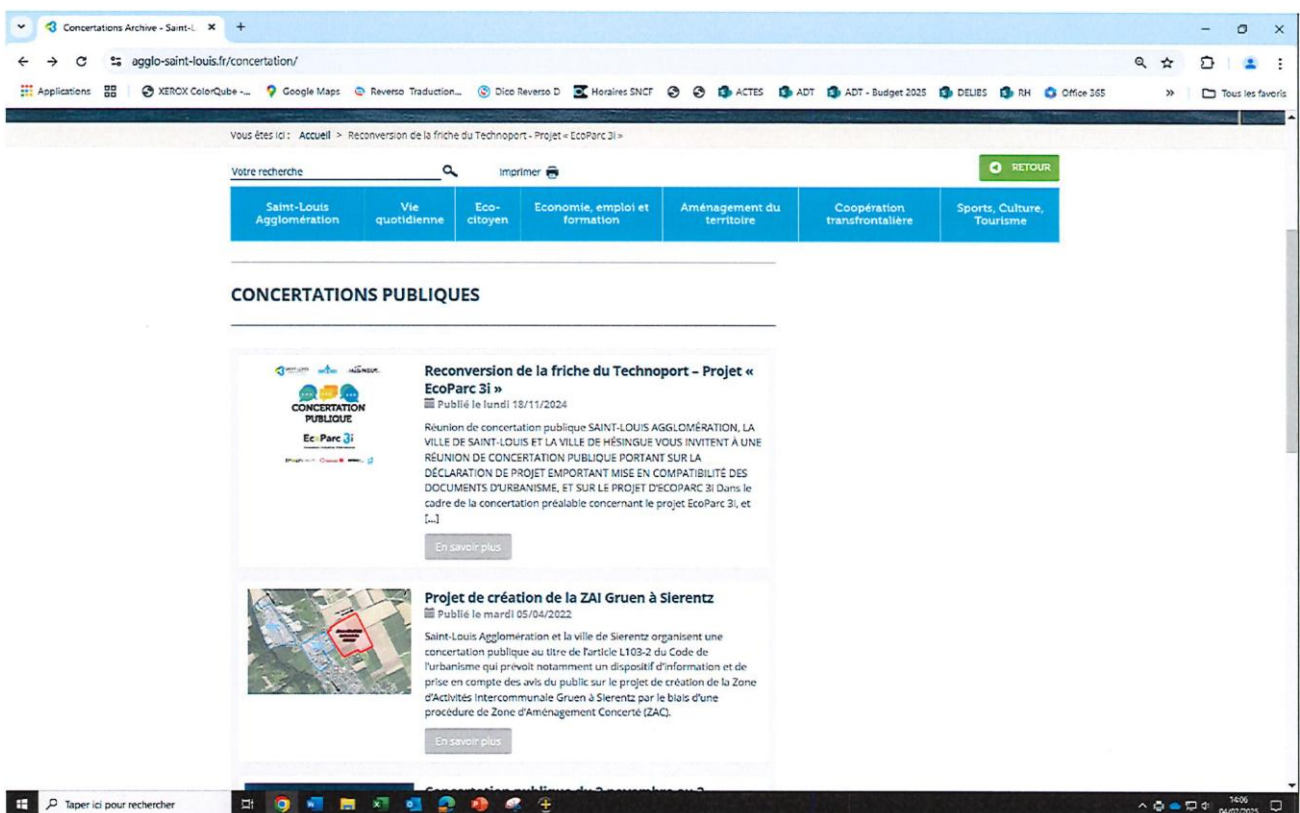
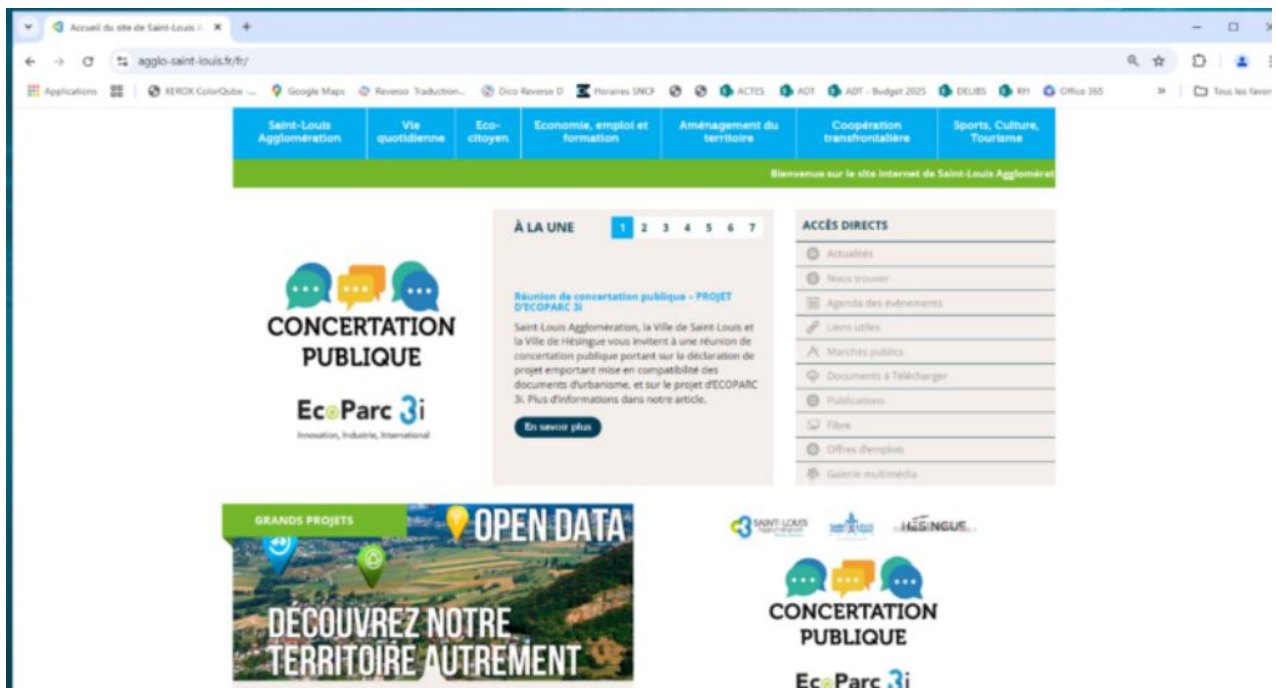
Les DNA restent à votre disposition pour tout conseil et prennent vos commandes :

0 809 100 167 - legalesADN@ebraservices.fr
numéro d'appel non surtaxé

Une rubrique spéciale paraît chaque mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

HRD 21 - V1

Publication site internet Saint-Louis Agglomération :



04/02/2025 14:06

Reconversion de la friche du Technoport - Projet « EcoParc 3i » - Saint-Louis Agglomération

RECONVERSION DE LA FRICHE DU TECHNOPORT – PROJET « ECOPARC 3I »



EcoParc 3i

Innovation, Industrie, International



RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION, LA VILLE DE SAINT-LOUIS ET LA VILLE DE HÉSINGUE VOUS INVITENT À UNE RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME, ET SUR LE PROJET D'ECOPARC 3i

Dans le cadre de la concertation préalable concernant le projet EcoParc 3i, et la déclaration de projet emportant mise en comptabilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Saint-Louis et Hésingue, une réunion publique se tiendra :

Jeudi 27 février 2025 de 18h30 à 20h

AU FOYER DE SAINT-LOUIS – 59 rue de Mulhouse à Saint-Louis

(Parking relais P+R Gare – parking Forum – parking souterrain Croisée des Lys)



04/02/2025 14:06

Reconversion de la friche du Technoport - Projet « EcoParc 3i » - Saint-Louis Agglomération

Ordre du jour :

- Présentation des objectifs et des enjeux du projet
- Echanges avec le public

Ce projet d'envergure, s'inscrit dans une démarche de développement durable et ambitionne de transformer la friche extractive du Technoport en un pôle économique innovant, parfaitement intégré à son environnement. Il s'agit de donner une nouvelle vie à cet ancien site industriel en y développant un espace d'activités alliant dynamisme économique et qualité du cadre de vie.

Par délibération du 13 novembre 2024, le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération a arrêté les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation préalable.

Nous invitons l'ensemble des habitants, associations et parties prenantes à venir s'informer et contribuer à cette concertation. Vos avis et suggestions seront précieux pour enrichir ce projet.

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de « **Reconversion de la friche du Technoport - Projet « EcoParc 3i »** ».

La reconversion de cette friche nécessite le lancement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Saint-Louis Agglomération, du PLU de Saint-Louis, et du PLU de Héringue, l'évaluation environnementale des plans et programmes et la définition des modalités de la concertation unique plans, programmes et projet.

Documents à télécharger :

- **Délibération du Conseil de Communauté de SLA du 13 novembre 2024** fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable.
- **Plan de délimitation du périmètre du projet**
- *Dossier de présentation du projet (à venir)*
- *Dossier de déclaration de projet (à venir)*



Publication Saint-Louis Agglomération - après la réunion publique :

25/03/2025 11:35

Reconversion de la friche du Technoport - Projet « EcoParc 3i » - Saint-Louis Agglomération

Vous êtes ici : Accueil > Reconversion de la friche du Technoport - Projet « EcoParc 3i »

RECONVERSION DE LA FRICHE DU TECHNOPORT – PROJET « ECOPARC 3i »



La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de « Reconversion de la friche du Technoport – Projet « EcoParc 3i » ».

<https://www.agglo-saint-louis.fr/concertation/reconversion-de-friche-technoport-projet-ecoparc-3i/>

1/4

25/03/2025 11:35

Reconversion de la friche du Technoport - Projet « EcoParc 3i » - Saint-Louis Agglomération

La reconversion de cette friche nécessite le lancement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Saint-Louis Agglomération, du PLU de Saint-Louis, et du PLU de Hésingue, l'évaluation environnementale des plans et programmes et la définition des modalités de la concertation unique plans, programmes et projet.

Documents à télécharger :

- **Délibération du Conseil de Communauté de SLA du 13 novembre 2024** fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable.
- **Plan de délimitation du périmètre du projet**
- **Dossier de présentation du projet**
- **Dossier de déclaration de projet :**
 - Fascicule 1 : présentation du projet
 - Fascicule 2 : mise à jour de l'état actuel de l'environnement
 - Notice de mise en compatibilité du SCoT
 - *Notice de mise en compatibilité du PLU de Saint-Louis (à venir)*
 - Actualisation de l'évaluation environnementale du PLU de Saint-Louis
 - Notice de mise en compatibilité du PLU de Hésingue
 - Actualisation de l'évaluation environnementale du PLU de Hésingue
 - Notice de mise en compatibilité de l'étude entrée de ville

Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation :

Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :
lundi au jeudi : 9 h à 11 h 30 – 14 h 30 à 17 h
vendredi : 9 h à 11 h 30 – 14 h 30 à 16 h 30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires :

- concertationADT@agglo-saint-louis.fr

<https://www.agglo-saint-louis.fr/concertation/reconversion-de-friche-technoport-projet-ecoparc-3i/>

2/4



25/03/2025 11:35

Reconversion de la friche du Technoport - Projet « EcoParc 3i » - Saint-Louis Agglomération

Autres lieux de consultation du dossier :

Mairie de Saint-Louis

21 rue Théo Bachmann 68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :

lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

Mairie de Hésingue

22 rue du Général de Gaulle 68220 HESINGUE

Plages d'accueil du public :

lundi : fermé le matin – 15 h à 18 h

mardi, mercredi : 9 h à 11 h 30 – 15 h à 18 h

jeudi : 9 h à 11 h 30 – fermé l'après-midi

vendredi : fermé

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE

Saint-Louis Agglomération, la Ville de Saint-Louis et la Ville de Hésingue ont organisé une réunion de concertation publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme et sur le projet « EcoParc 3i », le jeudi 27 février 2025.

Les documents présentés lors de cette réunion, sont disponibles ci-dessous :

- Présentation de la réunion publique
- Affiche récapitulative

Les compte-rendu de cette réunion, est disponible ci-dessous :

- Compte-rendu de la réunion publique

<https://www.agglo-saint-louis.fr/concertation/reconversion-de-friche-technoport-projet-ecoparc-3i/>

3/4



Publication Intramuros Saint-Louis Agglomération :



LinkedIn Saint-Louis Agglomération :

 **Saint-Louis Agglomération**
1 397 abonnés
4 j •

REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE | Dans le cadre de la concertation préalable concernant le projet « EcoParc 3i », et la déclaration de projet emportant mise en comptabilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Saint-Louis et Hémingue, une réunion publique se tiendra :

 Jeudi 27 février 2025 de 18 h 30 à 20 h au Foyer de Saint-Louis (59 rue de Mulhouse) à Saint-Louis.

📌 La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de « Reconversion de la friche du Technoport – Projet « EcoParc 3i ».

➕ Plus d'informations sur le projet : <https://lnkd.in/d/Kkr8dtg>

#SaintLouisAgglo #SaintLouis #ConcertationPublique #FricheTechnoport #EcoParc3i



Facebook Saint-Louis Agglomération :

 **Saint-Louis Agglo**
Publié par Hootsuite
6 février, 07:00 •

REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE | Dans le cadre de la concertation préalable concernant le projet « EcoParc 3i », et la déclaration de projet emportant mise en comptabilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Saint-Louis et Hémingue, une réunion publique se tiendra :

 Jeudi 27 février 2025 de 18 h 30 à 20 h au Foyer de Saint-Louis (59 rue de Mulhouse) à Saint-Louis.

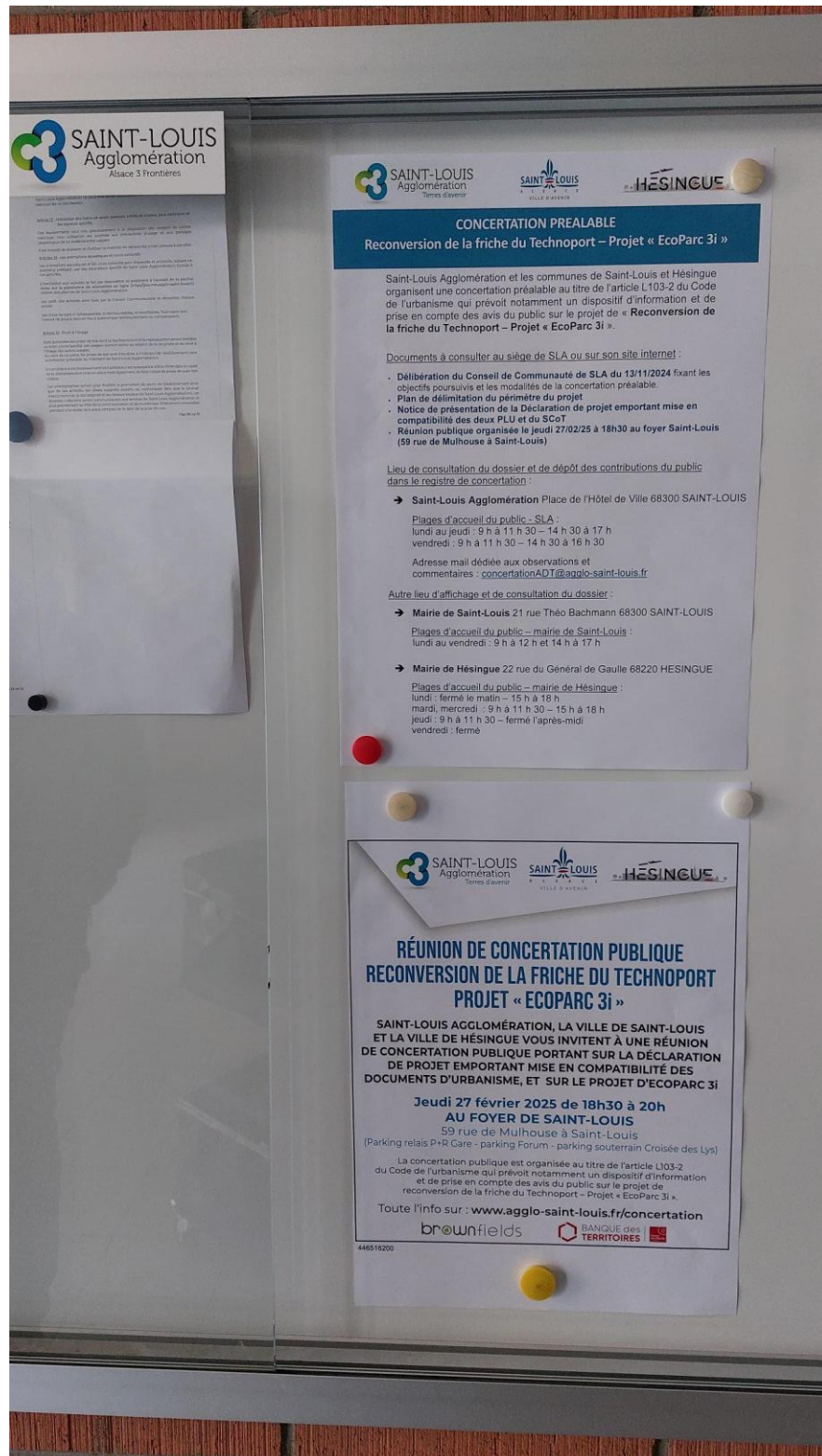
📌 La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de « Reconversion de la friche du Technoport – Projet « EcoParc 3i ».

➕ Plus d'informations sur le projet : <https://www.agglo-saint-louis.fr/.../reconversion-de-.../>

#SaintLouisAgglo #SaintLouis #ConcertationPublique #FricheTechnoport #EcoParc3i




Affichage Saint-Louis Agglomération :



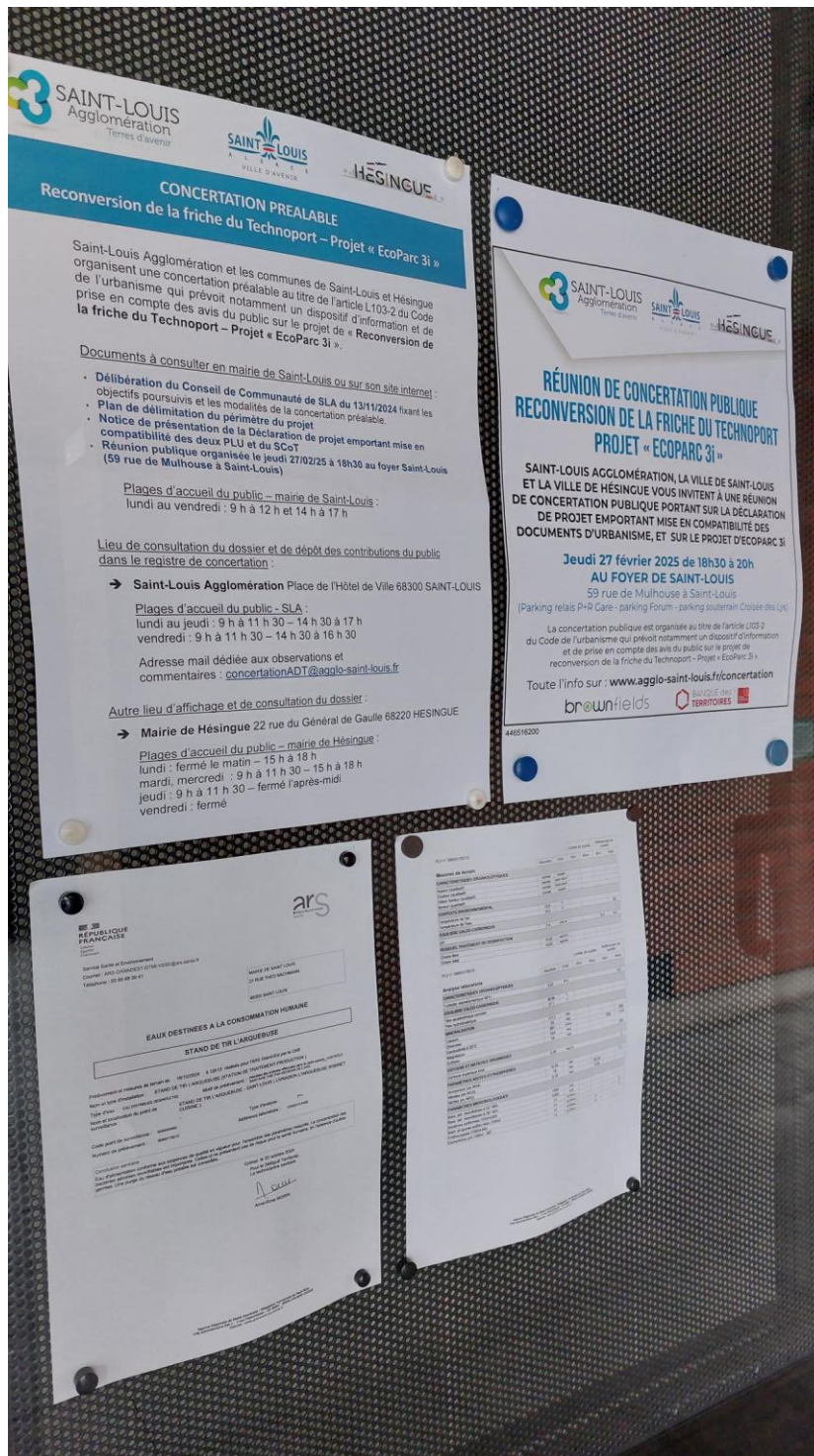
Site internet de Saint-Louis :



Intramuros - Saint Louis :



Affichage Saint-Louis :



Site internet de Hésingue :



The screenshot shows a web browser window with the URL ville-hesingue.fr/actus-sorties/reunion-concertation-publique-reconversion-la-friche-du-technoport-projet-ecoparc-3i. The website header includes the Hésingue logo and navigation links: ACCUEIL, ACTUS & SORTIES, L'ACTION MUNICIPALE, SERVICES & DÉMARCHES, and VIVRE À HÉSINGUE. A search bar and an 'ACCÈS RAPIDE' button are also present.

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE Reconversion de la friche du Technoport – Projet « EcoParc 3i »

Publié le 05/02/25

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION, LA VILLE DE SAINT-LOUIS ET LA VILLE DE HÉSINGUE VOUS INVITENT À UNE RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME, ET SUR LE PROJET D'ECOPARC 3i

Jeudi 27 février 2025 de 18h30 à 20h

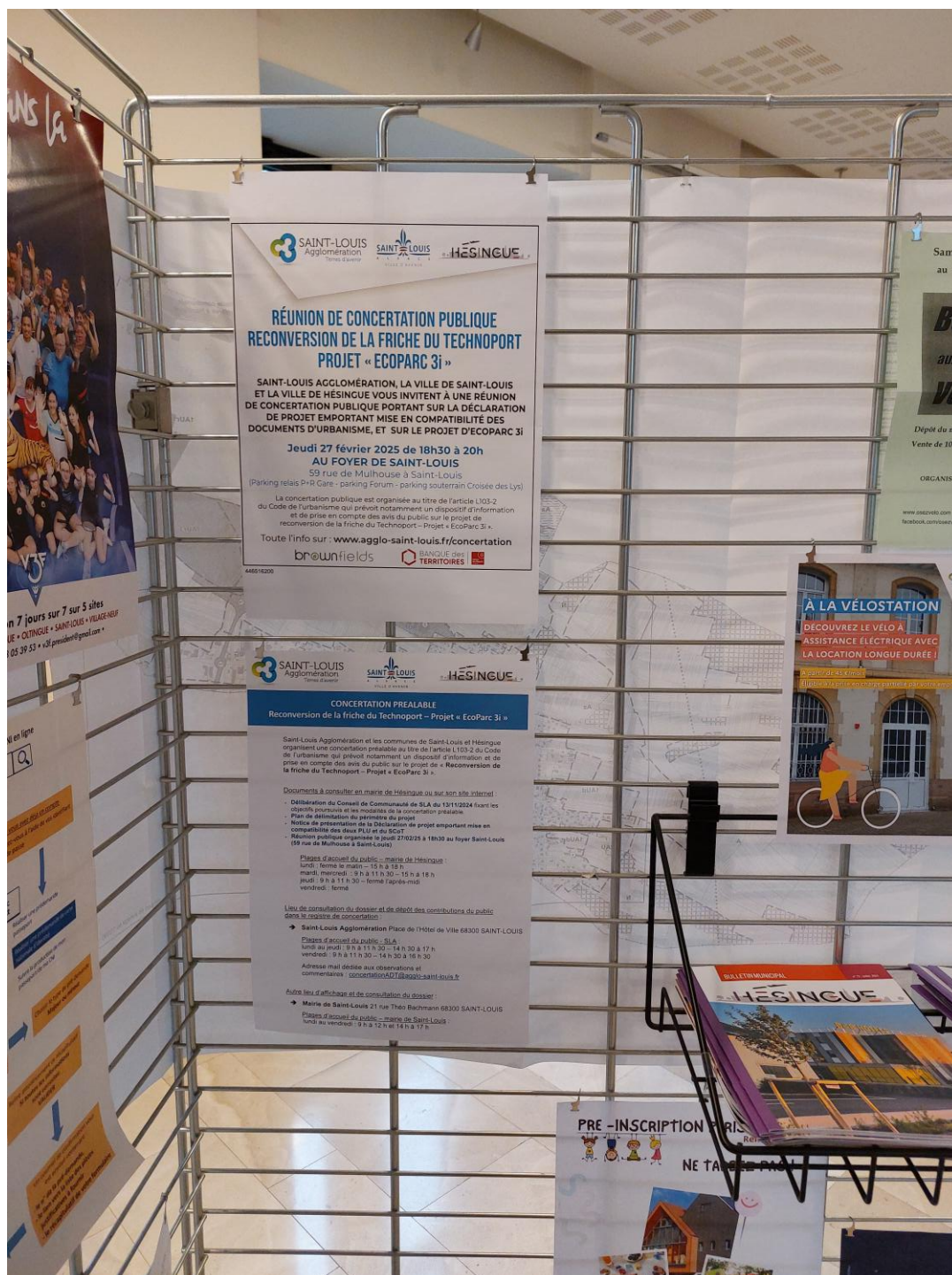
AU FOYER DE SAINT-LOUIS 59 rue de Mulhouse à Saint-Louis
(Parking relais P+R Gare - parking Forum - parking souterrain Croisée des Lys)

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de reconversion de la friche du Technoport – Projet « EcoParc 3i ».

Toute l'info sur : www.agglo-saint-louis.fr/concertation

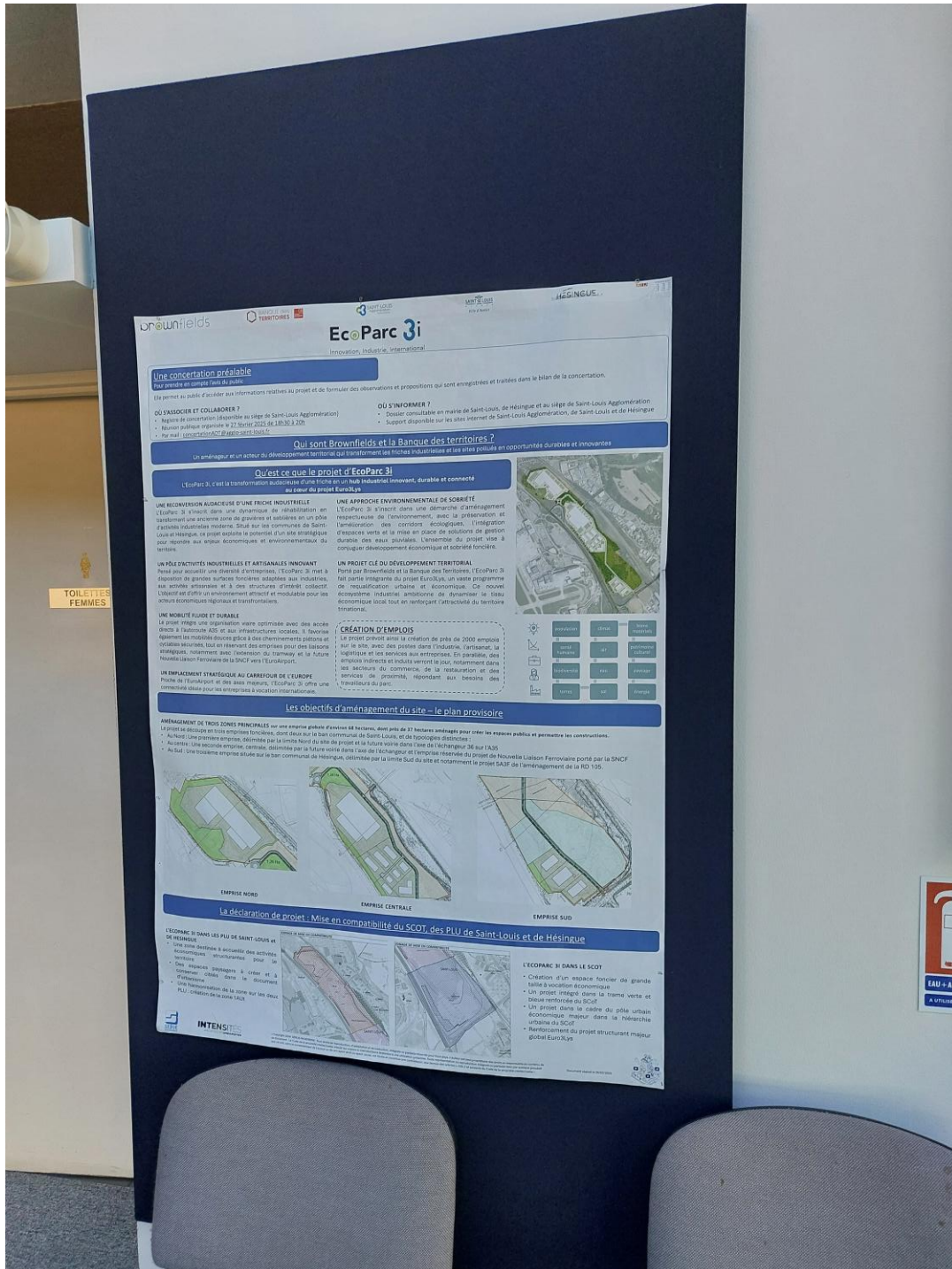


Affichage Hésingue :



4) Divers

Affichage - siège de Saint-Louis Agglomération :



Affichage - Mairie de Saint-Louis :

ownfields **BANQUE DES TERRITOIRES** **SAINT-LOUIS Agglomération** **SAINT-LOUIS Agglomération** **HÉSINGUE**

EcoParc 3i

Innovation, Industrie, International

Une concertation préalable

Pour prendre en compte l'avis du public

Elle permet au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et traitées dans le bilan de la concertation.

OÙ S'ASSOCIER ET COLLABORER ?

- Registre de concertation (disponible au siège de Saint-Louis Agglomération)
- Réunion publique organisée le 27 février 2025 de 18h30 à 20h
- Par mail : concertationADT@aggl-saint-louis.fr

OÙ S'INFORMER ?

- Dossier consultable en mairie de Saint-Louis, de Hésingue et au siège de Saint-Louis Agglomération
- Support disponible sur les sites internet de Saint-Louis Agglomération, de Saint-Louis et de Hésingue

Qui sont Brownfields et la Banque des territoires ?

Un aménageur et un acteur du développement territorial qui transforment les friches industrielles et les sites pollués en opportunités durables et innovantes

Qu'est ce que le projet d'EcoParc 3i

L'EcoParc 3i, c'est la transformation audacieuse d'une friche en un hub industriel innovant, durable et connecté au cœur du projet Euro3Lys

UNE RECONVERSION AUDACIEUSE D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE
L'EcoParc 3i s'inscrit dans une dynamique de réhabilitation en transformant une ancienne zone de gravières et sablières en un pôle d'activités industrielles moderne. Situé sur les communes de Saint-Louis et Hésingue, ce projet exploite le potentiel d'un site stratégique pour répondre aux enjeux économiques et environnementaux du territoire.

UN PÔLE D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES INNOVANT
Pensé pour accueillir une diversité d'entreprises, l'EcoParc 3i met à disposition de grandes surfaces foncières adaptées aux industries, aux activités artisanales et à des structures d'intérêt collectif. L'objectif est d'offrir un environnement attractif et modulable pour les acteurs économiques régionaux et transfrontaliers.

UNE MOBILITÉ FLUIDE ET DURABLE
Le projet intègre une organisation viatique optimisée avec des accès directs à l'autoroute A35 et aux infrastructures locales. Il favorise également les mobilités douces grâce à des cheminements piétons et cyclables sécurisés, tout en réservant des emprises pour des liaisons stratégiques, notamment avec l'extension du tramway et la future Nouvelle Liaison Ferroviaire de la SNCF vers l'EuroAirport.

UN EMPLACEMENT STRATÉGIQUE AU CARREFOUR DE L'EUROPE
Proche de l'EuroAirport et des axes majeurs, l'EcoParc 3i offre une connectivité idéale pour les entreprises à vocation internationale.

UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE SOBRIÉTÉ
L'EcoParc 3i s'inscrit dans une démarche d'aménagement respectueuse de l'environnement, avec la préservation et l'amélioration des corridors écologiques, l'intégration d'espaces verts et la mise en place de solutions de gestion durable des eaux pluviales. L'ensemble du projet vise à conjuguer développement économique et sobriété foncière.

UN PROJET CLÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
Porté par Brownfields et la Banque des Territoires, l'EcoParc 3i fait partie intégrante du projet Euro3Lys, un vaste programme de requalification urbaine et économique. Ce nouvel écosystème industriel ambitionne de dynamiser le tissu économique local tout en renforçant l'attractivité du territoire trinational.

CRÉATION D'EMPLOIS

Le projet prévoit ainsi la création de près de 2000 emplois sur le site, avec des postes dans l'industrie, l'artisanat, la logistique et les services aux entreprises. En parallèle, des emplois indirects et induits verront le jour, notamment dans les secteurs du commerce, de la restauration et des services de proximité, répondant aux besoins des travailleurs du parc.

Les objectifs d'aménagement du site – le plan provisoire

AMÉNAGEMENT DE TROIS ZONES PRINCIPALES sur une emprise globale d'environ 68 hectares, dont près de 37 hectares aménagés pour créer les espaces publics et permettre les constructions. Le projet se découpe en trois emprises foncières, dont deux sur le ban communal de Saint-Louis, et de typologies distinctes :

- Au Nord : Une première emprise, délimitée par la limite Nord du site de projet et la future voirie dans l'axe de l'échangeur 36 sur l'A35
- Au centre : Une seconde emprise, centrale, délimitée par la future voirie dans l'axe de l'échangeur et l'emprise réservée du projet de Nouvelle Liaison Ferroviaire portée par la SNCF
- Au Sud : Une troisième emprise située sur le ban communal de Hésingue, délimitée par la limite Sud du site et notamment le projet SA3F de l'aménagement de la RD 105.

EMPRISE NORD **EMPRISE CENTRALE** **EMPRISE SUD**

La déclaration de projet : Mise en compatibilité du SCOT, des PLU de Saint-Louis et de Hésingue

L'ECOPARC 3I DANS LES PLU DE SAINT-LOUIS ET DE HÉSINGUE

- Une zone destinée à accueillir des activités économiques structurantes pour le territoire
- Des espaces paysagers à créer et à conserver ciblés dans le document d'urbanisme
- Une harmonisation de la zone sur les deux PLU : création de la zone 1AUI

L'ECOPARC 3I DANS LE SCOT

- Création d'un espace foncier de grande taille à vocation économique
- Un projet intégré dans la trame verte et bleue renforcée du SCOT
- Un projet dans le cadre du pôle urbain économique majeur dans la hiérarchie urbaine du SCOT
- Renforcement du projet structurant majeur global Euro3Lys

CONCERTATION PREALABLE
Reconversion de la friche du Technoport – Projet « EcoParc 3i »

Saint-Louis Agglomération et les communes de Saint-Louis et Hésingue organisent une concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui permet notamment un échange d'information et de prise en compte des avis du public sur le projet de « Reconversion de la friche du Technoport – Projet « EcoParc 3i » ».

Le dossier est disponible à l'attention des maires de Saint-Louis et Hésingue, au siège de Saint-Louis Agglomération ainsi que sur son site internet.

Article de presse - L'Alsace du 8 mars 2025 :

L'ALSACE
Samedi 8 mars 2025

17

Trois Frontières



Saint-Louis agglomération

Ecoparc 3i, futur fleuron industriel

Saint-Louis agglomération organise, il y a quelques jours, une réunion publique à Saint-Louis afin de présenter Ecoparc 3i, un pôle industriel destiné à accueillir des entreprises innovantes d'ici fin 2027. Un projet à 17 millions d'euros porté par Brownfields, sur un site de près de 70 hectares situé le long de l'autoroute A35, sur les bords communaux de Hésingue et Saint-Louis.

Il y a quelques mois encore, on parlait de ZAC du Technoport pour nommer ces parcelles de près de 70 hectares situées entre l'autoroute A35 et la voie ferrée d'un côté, entre la RD105 et l'allée des Pins à Saint-Louis Neuweg de l'autre. Sur cette ancienne gravière encore partiellement exploitée aujourd'hui pour le stockage de déchets inertes sur la partie nord, il a longtemps été question d'une reconversion menée par le groupe Unibail ImmoScopie Westfield qui devait y créer une zone commerciale XXL, incluant de nombreuses boutiques, des restaurants et des enseignes dédiées aux loisirs. Mais l'évolution de la réglementation concernant le développement de ce type de zones avait contraint l'opérateur à jeter l'éponge à la fin de l'année 2022.

Renforcer l'attractivité économique du territoire

Saint-Louis agglomération (SLA) a alors dû revoir sa copie et trouver une autre affectation à la ZAC du Technoport. Faut-il dire, il convient désormais de nommer le nouveau projet Ecoparc 3i, pour « innovation, industrie, international ». Plus question de zone commerciale et de loisirs, le site ayant à présent une vocation industrielle, comme l'a rappelé en préambule de la réunion publique Pascal Turri, deuxième vice-président de SLA, délégué à l'aménagement du territoire. L'Als a précisé que ce futur pôle industriel s'inscrivait dans le projet global Euro 3 Lys qui a pour objectif de « ren-



Le projet Ecoparc 3i prévoit l'aménagement de trois zones bien distinctes dédiées au développement d'activités industrielles innovantes, entre l'autoroute A35 et la voie ferrée sur les bords communaux de Saint-Louis et Hésingue, tout en préservant de larges espaces naturels. Document Brownfields/Sevco

forcer l'attractivité économique territoriale » et qui comprend, entre autres, les aménagements routiers SA3F dont les travaux sont en cours ou encore le Quartier du Lys, futur pôle urbain mêlant logements, services de proximité et activités économiques.

Trois zones principales sur 33 hectares

Pour mener à bien la création d'Ecoparc 3i, l'agglo s'est entourée de Brownfields, aménageur spécialisé dans la reconversion de sites obsolètes, abandonnés ou impactés par des problématiques environnementales (sites pollués notamment), qui porte déjà le projet d'Ecoparc des Trois Pays à Huningue, un pôle des sciences de la vie en cours de créa-

tion. À noter que la Banque des territoires, qui investit dans des projets structurants et créateurs d'emplois, est, elle aussi, co-porteur et partenaire d'Ecoparc 3i.

Sur une superficie d'un peu moins de 70 hectares, l'aménageur prévoit de créer trois espaces bien distincts : au nord, des grandes activités industrielles à haute valeur ajoutée dans des locaux très spacieux ; au centre, des services artisanaux et de production plus modestes et un campus numérique et au sud, un espace de services partagés proche aux PME. Des lots qui ne devraient pas avoir de mal à trouver preneur, compte tenu de leur emplacement géographique privilégié, à proximité directe de l'autoroute, de l'aéroport et de

la Suisse et de l'Allemagne.

Des espaces naturels préservés sur près de la moitié du périmètre

Les zones constructibles représenteront moins de la moitié de la surface totale (33 hectares), avec plus de huit hectares d'espaces paysagers inclus dans les parcelles d'entreprises. Environ 3,5 hectares seront utilisés pour la création des espaces publics (routes, trottoirs, pistes cyclables) et les plus de 30 hectares restants seront conservés en espaces naturels et corridors écologiques pour préserver la biodiversité déjà riche sur le secteur, avec des zones humides remarquables.

À noter que dans l'attente d'une probable extension de la

Les craintes et envies de la population

Après la présentation du projet par Brownfields, la Banque des territoires et Sevco Ingénierie, les participants à la réunion publique étaient invités à se prononcer en émettant sur deux tableaux leurs remarques.

D'un côté, « ce que je crains dans ce nouveau projet », de l'autre « ce que j'aimerais voir dans ce nouveau projet ». De nombreuses observations ont été formulées, quelques questions ont également été posées et les intervenants en ont profité pour relancer certains points.

Une pollution jugée non dangereuse et stable

La question des mobilités a notamment été source de préoccupation chez les personnes présentes. L'idée de relier la future zone industrielle à la zone économique du Leclerc, à Neuweg, via le chemin du Hellhof, a été évoquée, afin de désengorger notamment le trafic routier à cet endroit, mais cette possibilité n'avait pas été inscrite, pour l'instant, dans le projet, sans pour autant être exclue. La zone sera, en revanche, bien reliée à la bretelle de sortie de l'A35 vers l'Euroairport. La création d'une piste cyclable bidirectionnelle et en site propre a, elle, été saluée par le public. Quant à la circulation et le trafic généré par Ecoparc 3i, « tout sera détaillé dans l'étude d'impact », ont expliqué les porteurs du projet, qui prévoient notamment un régime des feux pour fluidifier le trafic. « Côté transports en commun, des réflexions sont en cours pour assurer la desserte de la zone. »

Après plusieurs questions sur ce sujet, des précisions ont été apportées sur la pollution du site : « Elle est présente au sud, dans la zone la plus intéressante écologiquement mais elle est inerte, stable et pas dangereuse, nous avons donc décidé de laisser les terrains en l'état pour ne pas détruire ces zones naturelles. En outre, on retrouve aussi un sol pollué mais cela est compatible avec l'activité industrielle », a précisé l'un des intervenants.

Pas d'entrepôt logistique

Enfin, les habitants ont souhaité en savoir plus sur le type d'entreprises et d'activités qui pourraient s'implanter à Ecoparc 3i. Les porteurs du projet privilégieraient les entreprises industrielles innovantes en excluant les activités Seveso, incompatibles avec la vocation afférente de préserver l'environnement. Ils ont également assuré qu'aucun entrepôt logistique ne pourra s'y installer. Le choix des candidats se fera également en lien avec les activités du futur Quartier du Lys pour garantir une cohérence et une complémentarité entre les deux secteurs.

■ S.B.

ligne 3 du tram vers l'Euroairport et d'un hypothétique raccordement ferroviaire de l'aéroport, les emplacements nécessaires à ces projets seront réservés.

Vers la création de 2 000 emplois

Si le calendrier prévisionnel est respecté, après modification des plans locaux d'urbanisme de Saint-Louis et de Hésingue et du Scot (Schéma de

cohérence territoriale) de Saint-Louis agglomération, obtention des différentes autorisations administratives et une fois la concertation publique terminée, les travaux pourraient débuter courant 2026 et les premières entreprises s'installer à la fin de l'année 2027. Une fois tous les lots seront aménagés, les porteurs du projet estiment que l'Ecoparc 3i devrait permettre la création d'environ 2 000 emplois.

■ Sébastien Spitzner

EXCLUSIVITÉ

Serta

La célèbre marque Américaine arrive en France !

Le Petit Meubler

33 D rue de la Solitude
68210 BRÉCHAUMONT
Tél. 03 89 89 46 54
lepetitmeubler@gmail.com

Le meilleur de la literie américaine au confort inégalé ENFIN disponible en France

LE PETIT MEUBLER

SALONS
MEUBLES • LITERIE • DÉCO

33 D rue de la Solitude
68210 BRÉCHAUMONT
Tél. 03 89 89 46 54
lepetitmeubler@gmail.com

